

PUBLICATION DU RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES SUR ECO-EMBALLAGES

« Contrôle des comptes et de la gestion d'Eco-Emballages et de sa filiale Adelphé : observations définitives »

Premier rapport de la Cour des comptes sur Eco-Emballages et le principe de la REP (Responsabilité Elargie du Producteur), la Cour relève les progrès accomplis depuis 20 ans en matière de recyclage et la rigueur de la gestion d'Eco-Emballages depuis 2009. La Cour en appelle à une maîtrise des coûts du dispositif et recommande d'agir de manière prioritaire dans les zones où les performances sont à optimiser.

La Cour des Comptes a remis aux éco-organismes le rapport final faisant suite au contrôle qu'elle a mené au sein d'Eco-Emballages et d'Adelphé entre novembre 2012 et juillet 2013 et portant sur les exercices 2007 à 2012.

Ce rapport constitue un document très complet et documenté, fruit de plusieurs mois d'analyses, de rencontres et d'échanges avec les représentants des éco-organismes et de l'ensemble des parties prenantes du dispositif.

Le rapport valide l'efficacité des entreprises de la grande consommation et de la distribution pour prendre en charge la responsabilité de la fin de vie des emballages pour en développer le recyclage et en limiter les impacts environnementaux dans le cadre de la REP (Responsabilité Elargie du Producteur).

« Eco-Emballages et Adelphé ont mutualisé les moyens de 50 000 entreprises (...) permettant de mobiliser plus de 4 milliards d'euros depuis 1993 ; ces entreprises ont réduit à la source les emballages : -20 du poids moyen des emballages sur les marchés les plus importants ; l'information auprès de leurs consommateurs a été développée : 5 milliards d'emballages portent aujourd'hui des consignes de tri (...); le bac de recyclage s'est développé partout en France et le taux de recyclage de 67% des emballages ménagers a été atteint en 2012 ; les collectivités locales se sont investies (...) dans la collecte séparée ; une industrie du recyclage s'est créée en France » (page 7)

Elle en conclut qu' « *il ne serait pas judicieux de changer les fondements [du dispositif]* » (p. 8)

La Cour relève la rigueur de la gestion d'Eco-Emballages et souligne que la crise de 2008 a été « *gérée et surmontée avec prudence et efficacité* » (page 7). Le rapport souligne le redressement de la situation et l'instauration de règles prudentielles pour la gestion de la trésorerie après la crise de 2008 ; la réforme de la gouvernance avec la création d'un Comité d'Audit et d'un Comité Stratégique ; le suivi du plan de contrôle interne ; une cartographie des risques et le renforcement des ressources humaines d'Eco-Emballages.

La Cour note les progrès accomplis notamment depuis 2009 avec la bonne prise en compte des recommandations issues du rapport IGF (Inspection Générale des Finances) de 2009.

« Les procédures de contrôle interne et de vérification de l'engagement des dépenses sont en place et fonctionnent de façon satisfaisante. » (p.7)

« Des progrès significatifs ont été réalisés au cours des trois dernières années dans les relations avec les entreprises adhérentes et dans le recouvrement et le contrôle des contributions dues aux éco-organismes. » (p. 7)

Si la Cour salue la pertinence du modèle, elle souligne aussi les limites actuelles de la collecte et du tri, et notamment la difficulté à atteindre l'objectif de recyclage de 75% d'emballages ménagers. La Cour constate ainsi :

- **la décorrélation** croissante entre les soutiens versés aux collectivités et les tonnes recyclées : « L'augmentation significative des prélèvements sur les entreprises (...) n'est pas (encore ?) corrélée à une augmentation des résultats en termes de tri. » (p.8)
- **des coûts de référence** qui n'incitent pas à l'optimisation puisqu'ils sont désormais supérieurs aux coûts réels : « Les chiffres qui ont été utilisés pour définir le coût de référence d'un service optimisé ont été fixés de manière peu exigeante, si bien que cet outil ne contribue que marginalement à l'optimisation des coûts du système. » (p. 93)
- **la disparité des coûts et des performances** sur le territoire : « En analysant les performances de collecte à fin 2012, on constate que l'objectif de 75% nécessitera pour être atteint une mobilisation très forte dans les zones les plus faibles actuellement : le quart Sud-Est de la France et les centres urbains. » (p. 103)

Pour renforcer l'efficacité du dispositif, la Cour formule 21 recommandations qui s'adressent aux Pouvoirs publics et aux Eco-organismes. « **Nous prenons acte des recommandations de la Cour des comptes et mettrons en œuvre des mesures dans le cadre d'une prochaine feuille de route. Nous nous engageons notamment à renforcer la concertation sur l'information et la communication du citoyen sur le geste de tri et le recyclage.** » précise Eric Brac de La Perrière, le directeur général d'Eco-Emballages.

Ces recommandations rejoignent les analyses d'Eco-Emballages sur la priorité qui doit être donnée à la transparence et à la maîtrise des coûts, à l'optimisation du dispositif et à la mise en place d'un plan spécifique dans les zones où les performances sont à développer.

Recommandation 1 : « Veiller strictement à la corrélation entre l'augmentation des soutiens versés aux collectivités territoriales, et donc des contributions des entreprises, et l'atteinte de l'objectif de 75% en matière de recyclage. Ne prévoir aucune enveloppe financière nouvelle au titre de la clause de revoyure. »

Recommandation 21 : « Cibler l'action d'Eco-Emballages dans les collectivités territoriales dont les performances sont inférieures à la moyenne. »

C'est le sens du plan d'actions proposé par Eco-Emballages en novembre dernier à ses Ministères de référence qui a reçu le soutien de l'Association des Maires de France (AMF), l'Association des maires des grandes villes de France (AMGVF), l'Association des petites villes de France (APVF), la Fédération des Villes moyennes (FVM).

Pour consulter le rapport complet, suivez ce lien

http://www.ecoemballages.fr/sites/default/files/documents/cour_des_comptes-observations.pdf

A propos d'Eco-Emballages

Eco-Emballages assure le pilotage du dispositif national de tri et de recyclage des emballages ménagers. Entreprise privée, agréée par l'Etat, Eco-Emballages a une mission qui s'inscrit dans une démarche d'intérêt général au bénéfice du consommateur citoyen. Son objectif est de garantir l'efficacité environnementale et sociale du dispositif à un coût optimisé. Le Point Vert est à ce titre une garantie pour le citoyen de l'engagement des entreprises pour limiter l'impact environnemental des emballages. Aujourd'hui, grâce au geste quotidien de millions de Français, 67% des emballages ménagers sont recyclés en France. Pour atteindre demain l'objectif de 75% de recyclage, Eco-Emballages agit de l'amont à l'aval pour l'éco-conception et l'augmentation du recyclage en mobilisant l'ensemble des acteurs –entreprises, collectivités, associations, filières de recyclage. www.ecoemballages.fr

Contacts Presse

Olivia Retali

olivia.retali@ecoemballages.fr

01 81 69 05 83